



Quimper, le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Ref : TM/FB/ASH/10.07/

**Objet :** Plan de lutte contre les Algues Vertes

Cher(e) Adhérent(e), Cher(e) Collègue,

Actuellement en discussion au gouvernement, le projet du Plan de lutte contre les algues vertes s'annonce comme un nouveau couperet pour notre agriculture départementale. Le premier volet de son application réside dans la modification de l'arrêté du 4<sup>ème</sup> programme d'action Directives Nitrates. Selon les propositions de l'Administration, **9 bassins versants** du Finistère seraient concernés par de nouvelles mesures règlementaires. Tu trouveras ci-joint les mesures actuellement en discussion, dans le cadre du projet d'arrêté modificatif.

Pour la FDSEA et les JA, la coupe est pleine ! Nous exigeons la non-application des mesures annoncées qui sont :

- **injustifiées agronomiquement,**
- **inefficaces environnementalement,**
- **irréalistes économiquement et décourageantes socialement.**

Nous ne cautionnerons en aucun cas une réglementation supplémentaire !

Du fait de la venue de Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, et de Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, le 19 juillet prochain en Bretagne, **nous devons réagir vite !**

La FDSEA et les JA te sollicitent pour renvoyer le courrier ci-joint signé auprès du Maire de ta commune (pense à en faire une copie afin de l'expédier/le faxer à la FDSEA au **02 98 95 17 47**) **avant le 16 juillet**. Pour plus d'impact, pense également à en faire des copies et à le faire signer par les habitants de ta commune.

Cette cause est vitale pour l'avenir de notre agriculture ! Ne négligeons pas le fait qu'elle risque de s'appliquer à l'ensemble du département ! Comptant vivement sur ton implication, nous te prions de recevoir, Cher(e) Adhérent(e), Cher(e) Collègue, nos salutations les meilleures.

Le Président de la FDSEA

**Thierry MERRET**

Le Responsable JA du dossier Environnement

**Frédéric BRABANT**

# Stop à la stigmatisation de l'agriculture bretonne !



Après la Directive Nitrates, la Directive Cadre sur l'Eau, les ZES, les bassins versants dits « en contentieux », etc., l'Administration enfonce à nouveau la profession avec le projet de Plan de lutte contre les algues vertes ! Après 15 années d'efforts financiers et humains, il est inadmissible de dénigrer le travail de la profession en matière de préservation de la qualité de l'eau !

## Qu'est ce que le projet du Plan de Lutte contre les Algues vertes ?

Ce sont plus de **1300 exploitations** du Finistère qui sont concernées et notamment sur les bassins versants (BV) du Guillec, de l'Horn, du Douron, du Yar Roscoat, de Quillimadec, d'Alanan, de la Baie de Douarnenez, de Lesnevard et de Moros.

**Toutes les exploitations dont le siège d'exploitation se situe sur ces BV ou ayant un minimum de 3 ha de SAU situés sur ces BV seraient concernées !!**

Ce sont **3 nouvelles mesures réglementaires** applicables dès la prochaine campagne culturale :

- La limitation des apports azotés à 210 unités d'N/ha, toutes origines confondues.
- Le recul des dates d'épandage : interdiction d'épandre des lisiers et fumiers de volailles avant maïs du 1<sup>er</sup> juillet au 31 mars.

**CONSEQUENCE** ➔ C'est une nécessaire augmentation des capacités de stockage, alors que les exploitations ont déjà réalisé leur mise aux normes !

- La déclaration des flux d'azote organique et minéral pour les exploitations en BV « algues vertes », **mais aussi** pour celles qui leur mettent à disposition des terres pour l'épandage.

**CONSEQUENCES** ➔ C'est le retrait des mises à disposition, et par conséquence une modification des plans d'épandage !

➔ C'est une charge administrative supplémentaire !

Monsieur Le Maire,

Commune de : .....

Je soussigné(e), (*nom - prénom, profession*) ....., ne veux pas de contraintes supplémentaires pour les agriculteurs concernés. Je vous demande donc d'en faire part au Préfet afin que ce dernier ne signe pas le projet d'arrêté départemental relatif au 4<sup>ème</sup> programme d'action Directive Nitrates modifié au titre des Bassins Versants « Algues Vertes ».

En effet, l'engagement environnemental des agriculteurs du Finistère est là !

- Plus de 297 millions d'euros investis pour le volet environnemental, dont 213 millions à la charge des agriculteurs.
- Plus de 450 stations de traitement individuelles construites.
- 11 750 tonnes d'azote résorbés soit 80% de l'objectif de résorption atteint.

### **Les résultats sont bien là !**

L'évolution des pratiques des agriculteurs et les investissements se traduisent par une baisse régulière des teneurs moyennes en nitrates des eaux de surface : autour de 35mg/l en 1994, et autour de 27mg/l en 2008 (*source DDASS 29*) !

Rappelons également que l'Agence de l'eau a classé **plus de 50 %** des masses d'eau du Finistère en bon état écologique, alors que l'objectif national est de 60 % pour 2015, et que celle-ci propose de retenir en réservoir biologique une grande partie des cours d'eau du Finistère !

**Les mesures annoncées par l'Etat ne respectent absolument pas la dignité des hommes et des femmes et le travail accompli depuis des années !**

## **Ensemble, réagissons vite ! La solution aux algues vertes n'est pas dans la récession agricole !**

**Nous demandons :**

- **Qu'avant l'application de toute mesure réglementaire dans le Finistère, de connaître l'analyse des résultats, ainsi que l'efficacité des expérimentations menées sur les deux BV des Côtes d'Armor : Baie de St Brieuc et Lieue de Grève.**
- **En parallèle, la réalisation d'une étude grandeur nature pour comprendre le mécanisme de prolifération des algues vertes, et son lien avec les flux de nutriments.**
- **Le maintien de l'activité agricole dans nos communes, pourvoyeuse d'emplois, ayant un rôle indispensable dans le maintien d'un tissu rural dense et dynamique.**

**Et ceci en refusant catégoriquement le projet d'arrêté actuellement en consultation.**

Le ...../...../.....

Signature :